

Introduction

Le littoral est un espace particulièrement convoité, puisque les deux tiers de la population mondiale y résident maintenant ; rappelons pourtant que jusqu'au début du xx^e siècle, ce milieu représentait un véritable *no man's land*

Face aux mutations profondes et rapides qui ont affecté et transformé ce milieu, s'est posée la question de savoir si les décideurs – garant de la bonne marche de la cité – étaient en mesure de maîtriser l'ensemble des définitions et des concepts s'y rapportant.

Face à la complexité des enjeux (surfréquentation, pollution, urbanisation et développement anarchiques, etc.) et aux nouvelles possibilités de développement offertes à court et moyen termes par le milieu littoral mais plus encore par le monde marin (utilisation de nouveaux gisements d'énergie fossile, récolte et exploitation des nodules polymétalliques, résorption du problème de la faim dans le monde grâce à la consommation d'algues nouvelles et de macroplancton riches en protéines, etc.), il nous a semblé utile de mettre à la disposition des décideurs ce *Dictionnaire de géographie de la mer et des littoraux*, dont les définitions – courtes et facilement mémorisables – sont formulées dans un langage clair et accessible. Les puristes regretteront peut-être le caractère sommaire et non-exhaustif des définitions, mais il nous a semblé nécessaire de les simplifier au maximum.

Ce dictionnaire devrait aussi faciliter l'apprentissage de la géographie de la mer et des littoraux aux étudiants débutants et leur permettre de se familiariser avec des concepts et des définitions hautement spécialisés.

Maîtriser le vocabulaire, c'est faire un pas non négligeable vers la maîtrise de la discipline.

A l'attention des lecteurs

- Les expressions particulières ou scientifiques sont présentées entre crochets [...].
- Entre parenthèses est indiqué s'il s'agit d'un nom masculin (n.m.), féminin (n.f.), masculin pluriel (n.m.pl.), féminin pluriel (n.f.pl.), d'un adjectif (adj.), d'un verbe (vb.), d'une locution masculine (l.m.), féminine (l.f.), d'une locution masculine plurielle (l.m.pl.), féminine plurielle (l.f.pl.), d'une locution adverbiale (l.adv.), verbale (l.vb.) ou d'un sigle (sigle).
- En ce qui concerne les expressions étrangères, nous nous sommes contentés d'indiquer leur origine (anglais), (danois), etc.
- Dans le cas des définitions les plus complexes, nous avons repris l'explication d'un scientifique ou d'une organisation faisant autorité dans le domaine. Quelles que soient leurs origines ou leurs auteurs, ces définitions sont présentées entre guillemets.

A

Aber (n.m.)

Partie basse d'une vallée fluviale envahie par la mer. Synonyme de ria.

Abiotique (adj.)

Caractérise un milieu dépourvu de vie.

Ablation (n.f.)

Action consistant à enlever des sédiments. Ce terme est souvent employé comme synonyme d'érosion.

Abrasion marine (l.f.)

Usure des sédiments côtiers (blocs, galets, sables) sous l'effet des mouvements de va-et-vient de la mer. Suite à l'abrasion, les sédiments sont dits émoussés. Souvent employé comme synonyme d'attrition.

Abri (n.m.)

Espace littoral protégé du vent et de la mer.

Abyssal (adj.)

Caractérise l'étage sous-marin compris entre 3 000 et 7 000 m de profondeur.

Abyssse (n.m.)

Terme générique définissant les zones situées à très grande profondeur.

Abyssobenthique (adj.)

Qui se rapporte aux espèces benthiques vivant entre 2 500 et 6 000 m de profondeur.

Abyssopélagique (adj.)

Qui se rapporte aux espèces pélagiques vivant en pleine eau entre 2 500 et 6 000 m de profondeur.

Accalmie (n.f.)

Période de calme après le passage d'une tempête, d'un ouragan, etc.

Acclimatation (n.f.)

Introduction et adaptation d'une espèce nouvelle dans un milieu aquatique, par exemple.

Accon ou Acon (n.m.)

- (1) Embarcation à fond plat utilisée par les mytiliculteurs.
- (2) Dans certains ports, il s'agit de chalands servant au chargement et au déchargement des marchandises.

Acconage ou Aconage (n.m.)

Opération consistant à charger et à décharger les marchandises à l'aide d'un acon.

Acconier (n.m.)

Entrepreneur ou journalier qui pratique l'aconage. Terme fréquemment employé en Méditerranée.

Accore (adj.)

Zone sous-marine pentue caractérisée par une absence de plate-forme continentale.

Accore (n.m.)

Côte dont les falaises verticales sont en contact direct avec la mer.

Accore (n.f.)

Pièce de bois ou de métal servant à maintenir la coque des navires sur cale.

Accrétion littorale (l.f.)

Avancée de la terre sur la mer sous l'effet d'une accumulation sédimentaire, par exemple. Synonyme de progradation.

Accrétion océanique (l.f.)

« Formation de croûte océanique à l'axe des dorsales actives qui vient accroître les bords des deux plaques qui s'écartent » (Piboubès R. & Percier A., 1989).

Accumulation (n.f.)

Dépôt sédimentaire – le long d'une plage par exemple – résultant de l'action des facteurs hydrodynamiques marins (marée, houles, courants).

Acoustique sous-marine (l.f.)

Étude et interprétation des sons provenant du milieu marin ou modifiés par le milieu marin.

Adlittoral (Adj.)

Qualifie une portion côtière située au-delà des plus hautes mers, mais néanmoins affectée par les embruns.

Affaires Maritimes (l.f.pl.)

Services de l'administration centrale chargés des questions maritimes.

Affinage (n.m.)

Phase ultime de l'élevage des coquillages (particulièrement des huîtres) au cours de laquelle leur goût s'affirme.

Affouillement

Extraction de matériaux meubles résultant de l'influence des vagues.

Affrètement (n.m.)

Action consistant à louer un navire pour y transporter des biens.

Affrètement à temps (l.m.)

Location d'un navire pour une période déterminée.

Affréteur (n.m.)

Personne qui loue un navire pour son compte, ou pour permettre à une autre personne de transporter des biens.

Agar-agar (n.m.)

Substance onctueuse, résultant de la cuisson de certaines algues, employée comme gélatine dans l'industrie alimentaire. Synonyme de gélose.

Âge de la marée (l.m.)

Laps de temps qui s'écoule entre l'apparition de la nouvelle lune ou de la pleine lune et la pleine mer de vive-eau qui en résulte.

Agent consignataire (n.m.)

Représentant d'un armateur dans un port ayant pour mission d'organiser l'escale des navires. Souvent employé comme synonyme d'agent maritime.

Agent maritime (n.m.)

Représentant d'un ou de plusieurs armateurs ayant pour mission d'organiser l'escale des navires dans un port. Souvent employé comme synonyme d'agent consignataire.

Aide à la navigation (l.f.)

Ensemble des dispositifs (administratifs, techniques, etc.) qui permettent de naviguer dans des conditions de sécurité optimales.

Aiguade (n.f.)

Lieu de ravitaillement des navires en eau douce. Les aiguades se localisent généralement en dehors des ports.

Aire de génération de la houle (l.f.)

Surface marine sur laquelle le vent souffle de façon constante – dans la même direction plusieurs heures durant – engendrant une mer du vent dont les houles se propagent très loin.

Aire de vent (l.f.)

Secteur d'où souffle le vent.

Alevin (n.m.)

Jeune poisson n'ayant pas encore atteint sa taille adulte.

Algoculture (n.f.)

Culture d'algues.

Algologie (n.f.)

Discipline scientifique qui traite des algues. Synonyme de phycologie.

Algue (n.f.)

Organisme végétal aquatique dépourvu de feuilles et de vaisseaux, dont certaines espèces sont comestibles. Parfois employé comme synonyme de varech.

Alizé (n.m.)

Dans les zones tropicales, il s'agit d'un vent de secteur est divergeant des anticyclones et convergeant vers les dépressions.

Allège (n.f.)

Embarcation portuaire servant au chargement et au déchargement des navires.

Altération (n.f.)

Transformation des caractéristiques physiques d'une roche, sous l'effet de l'eau de mer, par exemple.

Altitude (n.f.)

Distance verticale – généralement exprimée en mètres – séparant un point donné de la surface de la mer. La surface de la mer est alors appelée niveau zéro.

Amariner (vb.)

Accoutumance aux conditions de vie en mer.

Aménagement littoral (l.m.)

Ensemble des actions qui consistent à organiser, à ordonner le développement des activités et l'accueil des populations sur un espace littoral.

Amer (n.m.)

Point fixe remarquable (clocher, château d'eau, etc.) qui sert de repère. Sur les cartes topographiques et bathymétriques les amers servent, par exemple, à caler des couvertures cartographiques d'échelles différentes.

Amérir (vb.)

Se poser sur l'eau.

Ammophile (adj.)

Qui vit dans le sable. Synonyme d'arénicole et de spammophile.

Amortissement de la houle (l.m.)

Réduction de l'amplitude d'une houle sous l'effet de frottements, par exemple.

Amphibie (adj.)

Caractérise les êtres vivants ou les appareils qui s'adaptent aussi bien au milieu aquatique qu'aérien.

Amplitude d'une houle (l.f.)

Dénivellation entre la crête et le creux. On parle aussi de hauteur ou de creux.

Ancrage (n.m.)

Fixation d'une infrastructure sur le fond.

Animaux fouisseurs (l.m.pl.)

Synonyme d'endofaune. Voir endofaune.

Annexe (n.f.)

Petite embarcation de secours ou de liaison avec la terre. Parfois employé comme synonyme de youyou.

Annuaire des marées (l.m.)

Publication annuelle prédisant les principales caractéristiques marégraphiques des ports les plus fréquentés.

Anse (n.f.)

Petite baie.

Apnée (n.f.)

Mode de plongée caractérisé par un arrêt volontaire de la respiration.

Appareillage (n.m.)

Ensemble des manœuvres permettant à un navire de quitter un port ou plus généralement une zone de mouillage.

Appontement (n.m.)

Quai ajouré servant à l'accostage des navires. Ne pas confondre avec ponton.

Aquaculteur (n.m.)

Personne qui pratique l'aquaculture.

Aquaculture (n.f.)

Production de plantes et/ou d'animaux aquatiques à des fins commerciales.

Aquaculture extensive (n.f.)

Procédure permettant d'offrir aux animaux aquatiques les conditions naturelles les plus favorables, pour leur permettre de se nourrir et de se reproduire avant d'être commercialisés. L'intervention humaine est donc limitée, puisque les animaux ne sont pas nourris directement. Synonyme d'aquaculture ouverte.

Aquaculture fermée (n.f.)

Voir aquaculture intensive.

Aquaculture intensive (n.f.)

Procédure permettant de nourrir et d'engraisser les animaux aquatiques, jusqu'à ce qu'ils atteignent le poids idéal pour être vendus. Synonyme d'aquaculture fermée.

Aquaculture ouverte (n.f.)

Voir aquaculture extensive.

Aquanaute (n.m.)

Individu spécialisé dans les plongées à grande profondeur.

Aquatique

Qui vit dans l'eau. Synonyme d'aquicole.

Aquicole

Synonyme d'aquatique. Voir aquatique.

Arbitrage maritime (l.m.)

« Procédure de règlement des conflits dans le transport maritime par acceptation des décisions d'arbitres choisis par les parties » (Piboubès R. & Percier A., 1989).

Arbitre maritime (l.m.)

« Juriste ou praticien chargé, dans les transports maritimes, de régler les conflits liés aux affrètements, aux manques dans les cargaisons, aux abordages, à l'assistance à la mer [...] » (Piboubès R. & Percier A., 1989).

Arc insulaire (l.m.)

Chapelet d'îles volcaniques disposées en arc de cercle, situées à l'aplomb de la zone de subduction.

Archipel (n.m.)

Groupe d'îles.

Arène (n.f.)

Sable grossier résultant de l'altération des roches cristallines.

Arénicole (adj.)

Qui vit dans le sable. Synonyme d'ammophile et de psammophile.

Arénisation (n.f.)

Transformation d'une roche en sable. C'est un processus de désagrégation.

Argile (n.f.)

Roche sédimentaire constituée de particules fines phylliteuses. Lorsqu'elle est imbibée d'eau, elle gonfle et devient malléable ; sous l'effet de la chaleur, elle se rétracte, durcit et est facilement identifiable grâce à ses fentes de retrait. Les argiles constituent une part importante des sédiments marins.

Armateur (n.m.)

Propriétaire – ou plus rarement gérant – d'un navire commercial. Celui qui arme un bateau.

Armement maritime (n.m.)

Ensemble des procédures techniques (réparation, équipement, maintenance du navire, etc.) et administratives (déclaration du pavillon, assurance, etc.) qui permettent l'exploitation commerciale d'un navire.

Arraisonnement (n.m.)

Procédure à partir de laquelle les forces de l'ordre (gendarmerie, douane et même l'armée dans certains cas) impose au capitaine d'un navire de fournir des informations relatives à son identité, sa route et la nature de sa cargaison.

Arrière-plage (n.f.)

Portion de rivage située au-dessus des plus basses mers. Antonyme d'avant-plage.

Arsenal (n.m.)

Établissement en charge de la construction, de la réparation et plus généralement de l'entretien des bâtiments de guerre.

Assistance à la mer (l.f.)

1. « Service apporté en mer à des plaisanciers en danger ou aux victimes d'un naufrage ».
2. « Secours porté à un navire, à une flottille ou à un engin flottant en danger (par extension) » (Piboubès R. & Percier A., 1989).

Assurance maritime (l.f.)

Contrat de couverture des risques engendrés par une expédition maritime. Ce contrat peut couvrir le transporteur, le propriétaire, la cargaison, etc.

Atoll (n.m.)

Formation corallienne ceinturant plus ou moins complètement un lagon. Les discontinuités de la ceinture corallienne sont appelées passes.

Atterrissement (n.m.)

Dépôt sédimentaire laissé par une crue ou apporté par les vagues, les courants, etc.

Au large (l.adv.)

En haute mer.

Attrition

Usure progressive des sédiments littoraux. Synonyme d'abrasion marine.

Avant-côte (n.f.)

Portion de rivage située au-dessous des plus basses mers. L'avant-côte est constamment immergée. Synonyme d'avant-plage. Antonyme d'arrière-plage.

Avant-plage

Synonyme d'avant-côte. Voir avant-côte.

Avant-port (n.m.)

Vaste bassin permettant le stationnement des navires avant leur entrée dans le port. Souvent employé comme synonyme de bassin d'un port.

Avarie (n.f.)

Dommmages affectant un navire et/ou sa cargaison.

Avitaillement (n.m.)

Ensemble des produits – consommables ou non – qu’il est nécessaire d’avoir à bord d’un navire.

Axe de circulation (l.m.)

Route maritime qu’il est recommandé d’emprunter pour rallier une destination donnée.